

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 avril 2024
Délibération n°2024/035

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Damien BLANC, Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Était absente : Mme Dominique HAZUCKA

Convocation du : 11 avril 2024 - Affichage du : 11 avril 2024

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 10/ Conseillers représentés : 0

M. Alain EYNARD-VERRAT a été élu secrétaire de séance.

SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE

20 2024 035

RÉDIGÉ

**OBJET : DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DES TOILETTES PUBLIQUES
DÉSFFECTÉES RUE SAINT SEBASTIEN**

Monsieur le Maire expose que la Commune est propriétaire sur son territoire d'une parcelle non référencée au cadastre située au Chef-lieu sur laquelle est notamment implantée une construction affectée à des toilettes publiques sise rue Saint Sébastien.

Cette parcelle et ladite construction relèvent du domaine public de la Commune. Cette construction n'a plus d'utilité pour la Commune.

Monsieur le Maire rappelle également que le déclassement des toilettes publiques permettra de vendre ce bien communal.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2241-1

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2111-1

CONSTATE la désaffectation de la construction à usage de toilettes publiques située au Chef-lieu ;

DÉCLASSE du domaine public communal la construction à usage de toilettes publiques située au chef-lieu pour la faire entrer dans le domaine privé communal.

MANDATE Monsieur le Maire pour solliciter un géomètre afin de créer une parcelle correspondant au terrain d'assise des toilettes désaffectés et déclassés.

SUITE DÉLIBÉRATION n° 2024/035

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 23/04/2024*

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Roland DRAVET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.